

Charte Accueils Jacquaires

Amis pèlerins, bienvenue en famille d'accueil

L'accueil est strictement réservé au pèlerin possédant la « crédencial ». Le pèlerin doit obligatoirement la présenter dès son arrivée.

L'accueil n'a aucun caractère obligatoire : la famille peut avoir des impératifs qui la rendent momentanément indisponible pour les pèlerins.

C'est pourquoi, il est vivement recommandé au pèlerin de s'annoncer, au moins 24 h à l'avance, ou au plus tard le matin du jour de son arrivée. Le pèlerin veillera à annuler sa réservation s'il a un contre-temps.

L'accueil est limité à une seule nuit. Une exception éventuelle à cette règle est laissée à l'appréciation des hôtes (notamment pour raison de santé).

Les hôtes ont toute liberté de n'offrir que le lit. Petit-déjeuner, voir dîner ou autres prestations, sont laissés totalement à leur gré.

Le travail de la famille d'accueil est bénévole ; il est cependant normal que le pèlerin hébergé participe à la dépense engagée pour lui par ses hôtes ; eau, électricité, chauffage... Toute liberté est laissée à la famille d'accueil pour fixer le montant de cette participation, ou la laisser à l'appréciation du pèlerin sous la forme Donativo.

Le pèlerin respectera les différentes consignes qui peuvent lui être données, soit verbalement soit par affichage. Lors de son départ, il veillera à laisser les lieux dans l'état initial qu'il les aura trouvés à son arrivée .

Les familles d'accueil participent d'une certaine manière à la vie de l'association Meuse Compostelle, à ce titre, elles reçoivent les publications de l'association et sont invitées à assister à l'assemblée générale. L'association s'efforcera de les réunir régulièrement pour faire le point et modifier ou compléter éventuellement la présente charte.

L'association fournira à la famille d'accueil les coordonnées des différents membres du conseil d'administration, de manière à pouvoir régler immédiatement toute difficulté pouvant survenir.